



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Pas-de-Calais

Question écrite n° 28919

Texte de la question

Reponse. - La société Les Ateliers de France, ex-société Pigeon Voyageur du groupe CBSF, a été reprise en 1985 par le groupe Jacques Esterel. A cette date, sous le gouvernement précédent, l'intervention du comité régional de restructuration industrielle (CORRI) de la région Nord - Pas-de-Calais avait été sollicitée pour faciliter la reprise. Le projet Jacques Esterel, qui permettait le maintien de l'emploi de 234 salariés, avait ainsi été soutenu par les pouvoirs publics. Malheureusement, l'activité ne s'est maintenue que sur une période de deux ans et un deuxième règlement judiciaire a dû être prononcé au début de septembre 1987. Il apparaît que l'emploi ne pourra être préservé que partiellement, puisque deux projets permettant la reprise d'une quarantaine de personnes seulement sont présentes.

Texte de la réponse

Reponse. - La société Les Ateliers de France, ex-société Pigeon Voyageur du groupe CBSF, a été reprise en 1985 par le groupe Jacques Esterel. A cette date, sous le gouvernement précédent, l'intervention du comité régional de restructuration industrielle (CORRI) de la région Nord - Pas-de-Calais avait été sollicitée pour faciliter la reprise. Le projet Jacques Esterel, qui permettait le maintien de l'emploi de 234 salariés, avait ainsi été soutenu par les pouvoirs publics. Malheureusement, l'activité ne s'est maintenue que sur une période de deux ans et un deuxième règlement judiciaire a dû être prononcé au début de septembre 1987. Il apparaît que l'emploi ne pourra être préservé que partiellement, puisque deux projets permettant la reprise d'une quarantaine de personnes seulement sont présentes.

Données clés

Auteur : [M. Auchedé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28919

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1987, page 4342

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 269